



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Arménie

Question écrite n° 73020

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des enfants en Arménie. Le comité des droits de l'enfant des Nations unies a constaté de nombreux manquements à la convention relative aux droits de l'enfant en Arménie. Il fait état notamment de nombreuses violences au sein des familles et des écoles, et de l'incapacité des autorités à combattre ce phénomène. Le comité des droits de l'enfant des Nations unies s'inquiète notamment du manque de moyens mis à la disposition des enfants ou de leurs proches afin de porter plainte, et de l'insuffisance des mesures de réinsertion destinées aux enfants qui ont été victimes de violence. C'est pourquoi il lui demande si la France envisage de prendre des mesures sur le plan international afin d'améliorer les droits de l'enfant en Arménie.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73020

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 805